



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES ET
PRÉVENTION DES CANCERS**

« Agir ensemble pour la santé »



CHARTRE

12

engagements
pour prévenir les
cancers et améliorer
la santé de tous





Les collectivités territoriales s'engagent pour la santé et la prévention des cancers

Près de la moitié des nouveaux cas de cancer pourrait être évitée, en changeant nos habitudes et en réduisant nos expositions aux principaux facteurs de risque : tabac, consommation excessive d'alcool, alimentation déséquilibrée, surpoids, rayonnements ultraviolets, expositions à certaines infections ou polluants, manque d'activité physique. Si aujourd'hui, en France, 3,8 millions de personnes vivent avec un cancer et près de 1 200 nouveaux cas de cancer sont diagnostiqués chaque jour, ces chiffres ne sont pas une fatalité*.

Pour éviter les cancers de demain, c'est aujourd'hui qu'il faut agir

Pour changer la donne, nous devons changer notre façon de faire. La prévention des cancers, premier axe de la stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030, doit devenir notre priorité collective. Elle nécessite une approche globale, associant des actions tant à l'échelle individuelle – en incitant à des changements de comportements – qu'à l'échelle collective – en promouvant des milieux et des conditions de vie favorables à la santé. L'objectif est d'agir sur l'ensemble des déterminants de santé.

L'action de tous est indispensable, la responsabilité est partagée

Alors que l'état de santé de la population est influencé à 80 % par des facteurs extérieurs au système de santé, agir en faveur de la santé dépasse ainsi largement la seule question des soins. Les collectivités territoriales, au regard de leur vaste champ de compétences – urbanisme, logement, éducation, culture, sport, action sociale, transport et mobilités –, ont en leurs mains des leviers considérables pour agir favorablement sur la santé de nos concitoyens. Agissant au plus près des populations et en prise avec les priorités du terrain, elles ont la possibilité d'agir auprès de tous les publics, notamment des plus vulnérables ou défavorisés dans une logique de réduction des inégalités sociales de santé.

* Source : *Panorama des cancers en France*, édition 2023, Institut national du cancer.



Pour plus d'informations

Consulter : e-cancer.fr

Contacteur : prevention.territoires@institutcancer.fr

LES PRINCIPAUX LEVIERS DE LA PRÉVENTION DES CANCERS

Lutte contre le tabac

Exemples : mise en place d'espaces sans tabac, régulation de l'implantation des bureaux de tabac.

Réduction des risques liés à la consommation d'alcool

Exemples : interdiction des panneaux de publicité pour l'alcool à proximité de lieux fréquentés par les jeunes, encadrement des « happy hours ».

Promotion de l'alimentation saine et de l'activité physique, réduction du surpoids

Exemples : promotion des bonnes pratiques en restauration scolaire, urbanisme favorable aux mobilités actives.

Limitation des expositions environnementales et professionnelles (UV, polluants)

Exemples : réduction des émissions à risque, création de zones d'ombre, intégration de la dimension protectrice aux règles de commande publique.

Limitation des risques infectieux

Exemples : sensibilisation des jeunes et des parents à la vaccination contre le virus du papillome humain (HPV).

Amélioration de l'accès au dépistage

Exemples : affichage public pour l'invitation au dépistage, soutien aux actions « d'aller-vers ».

Proportion des cancers liés aux principaux facteurs de risque



19,8 %



8,0 %



11,7 %



8,2 %



4,0 %

Source :
Panorama des cancers en France, édition 2023, Institut national du cancer.

Une charte pour marquer son engagement et être accompagné dans la lutte contre les cancers

Afin de soutenir les initiatives des collectivités territoriales en promotion de la santé et en prévention, et pour rendre tangible le principe de la santé dans toutes les politiques, l'Institut national du cancer (INCa) porte une démarche d'appui et d'accompagnement au développement d'actions probantes de prévention des cancers dans les territoires.

La présente charte fédère les collectivités territoriales engagées, qui reconnaissent le rôle qu'elles jouent en matière de santé et souhaitent renforcer les actions de prévention sur leur territoire, et l'Institut national du cancer, qui met à leur disposition une offre de services et d'expertises à cette fin.

Cette offre inclut :

- **un club** : un espace d'échanges et de partage d'expériences entre pairs et avec les chercheurs et experts de la santé publique ;
- **un centre de ressources** : un répertoire d'actions inspirantes et efficaces, une bibliothèque de guides opérationnels et de publications scientifiques, d'outils de plaidoyer et de communication ;
- **un accompagnement personnalisé** : un appui technique à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation de projets et d'expérimentations, un soutien financier et des actions de plaidoyer et de valorisation.

Le club « **Collectivités territoriales et prévention des cancers** » contribue à la création d'un **élan collectif pour la lutte contre les cancers** aux côtés du club des entreprises « Cancer et emploi », qui accompagne les employeurs dans leurs politiques et leurs actions en faveur du maintien et du retour à l'emploi des collaborateurs atteints de cancer.



Porter une démarche de santé dans toutes les politiques

Les collectivités territoriales sont des acteurs de santé : les politiques territoriales, y compris lorsqu'elles ne portent pas directement sur des enjeux sanitaires, peuvent avoir un impact, favorable ou défavorable, sur la santé des concitoyens. Il s'agit pour les collectivités de concevoir et de déployer une stratégie pour prendre en compte la santé dans toutes leurs politiques.

Engagement n° 1

Mettre en place les outils, mécanismes et organisations nécessaires à l'intégration de la santé dans les politiques locales, à l'image de plans d'action intersectoriels (plan de lutte contre les addictions, plans de promotion de l'activité physique, par exemple) ou des démarches d'évaluation d'impact sur la santé, visant à l'intégration des enjeux de santé dans les politiques publiques d'autres secteurs.

Engagement n° 2

Renforcer les capacités des individus et des organisations en matière de santé dans toutes les politiques, en sensibilisant et formant les agents, en fédérant les services et en mobilisant les partenaires pour impulser une dynamique collective au niveau du territoire.

Être un relais local de la stratégie décennale de lutte contre les cancers

Alors que le cancer constitue la première préoccupation de santé pour deux tiers de nos concitoyens*, la stratégie décennale de lutte contre les cancers est porteuse d'un élan collectif pour en réduire le poids dans notre société. Il s'agit, pour les collectivités, de se positionner en acteurs et ambassadeurs de cette stratégie de lutte contre les cancers sur leur territoire.



*Source : enquête BVA pour l'Institut national du cancer, juin 2022.

Engagement n° 3

Se doter d'un plan d'action dédié à la lutte contre les cancers, en cohérence avec la stratégie décennale de lutte contre les cancers, ou intégrer des actions relatives à la prévention et au dépistage des cancers dans les plans ou dispositifs de santé publique de la collectivité (contrats locaux de santé, Plan santé départemental ou régional).

Engagement n° 4

Mettre en œuvre sur le territoire des interventions en santé publique pour limiter les facteurs de risque de cancer et favoriser les facteurs protecteurs, en s'appuyant sur les interventions recensées au niveau national comme ayant fait la preuve de leur efficacité.

Engagement n° 5

Sensibiliser et informer les concitoyens pour leur permettre d'adopter des modes de vie et comportements protecteurs face aux risques de cancer, en s'appuyant notamment sur les outils développés par l'Institut national du cancer. Une attention particulière sera portée à la sensibilisation des agents de la collectivité, ainsi qu'au public accueilli ou accompagné, notamment par la mobilisation de professionnels au contact du public comme relais d'information.

Consolider son action en matière de prévention et promotion de la santé

Pour être efficaces, les démarches de prévention et promotion de la santé doivent s'inscrire dans un cadre méthodologique structuré, s'appuyant sur les données de la recherche à toutes les étapes du projet, de sa conception à son évaluation.

Engagement n° 6

Construire sa stratégie sur un diagnostic territorial de santé visant à objectiver le contexte sociosanitaire et à mettre en cohérence les actions avec la réalité des besoins et des spécificités du territoire, de ses acteurs et populations. L'objectif de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, incluant l'équité d'accès à la prévention des publics vulnérables (précaires, en situation de handicap, allophones, etc.), sera intégré dès la conception de la stratégie d'action.

Engagement n° 7

Prévoir l'évaluation des projets dès leur conception, afin de contribuer aux travaux nationaux pour l'identification et la généralisation des modèles d'action les plus efficaces.

Engagement n° 8

Ouvrir son action à l'expérimentation et à l'innovation en collaboration avec les acteurs de la recherche et l'appui de l'Institut national du cancer, afin de favoriser la production et la diffusion des savoirs.

Engagement n° 9

Mobiliser des démarches participatives pour rendre les citoyens acteurs des politiques locales de santé.

Partager et collaborer dans le cadre du club

Les collectivités territoriales, avec leurs partenaires, sont une source d'initiatives et d'innovations en prévention des cancers et promotion de la santé. Il existe un enjeu fort de recensement, d'évaluation et de diffusion de ces nouveaux savoirs, qui nécessite l'implication des collectivités.

Engagement n° 10

Participer aux réunions et travaux du club « Collectivités territoriales et prévention des cancers » pour partager ses expériences et prendre part à l'élaboration de nouveaux savoirs et outils à destination des collectivités.

Engagement n° 11

Établir un bilan annuel de l'action menée en faveur de la prévention des cancers et de la promotion de la santé ou de son plan d'action de lutte contre les cancers, le cas échéant.

Engagement n° 12

Participer à la valorisation et à la diffusion de la démarche.





CHARTRE
12
engagements
pour prévenir les
cancers et améliorer
la santé de tous

La collectivité de
représentée par
s'engage à mettre en œuvre les actions nécessaires pour réaliser
les engagements de la présente charte et renforcer son action
en faveur de la prévention des cancers.

L'Institut national du cancer
représenté par
s'engage à proposer le cadre, les connaissances et les outils utiles
à la réalisation des engagements pris par la collectivité et à leur valorisation.

La charte est conclue pour une durée de quatre ans renouvelable.

Date :

Signatures :
La collectivité

L'Institut national du cancer



Pour plus d'informations

[e-cancer.fr](https://www.e-cancer.fr)

Institut national du cancer
52 avenue André-Morizet
92513 Boulogne-Billancourt Cedex

Tél. : +33 (0)1 41 10 50 00
diffusion@institutcancer.fr